

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 21

Le onze avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Marie-José LECLERCQ procuration à Françoise LEFEBVRE, Anne-Sophie DELAVAL procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-19 / 2024-04-11-6^{ème} : Finances : Fixation des tarifs municipaux

La séance ouverte, Monsieur le Maire cède la parole à Madame Carole MURRAY, adjointe aux affaires financières, afin de présenter les propositions de tarification retenues qui ont été arrêtées en commission des finances du 22 mars 2024.

Les tarifs relatifs aux locations de la salle polyvalente et de la salle les P'tits Fouans sont proposés avec une augmentation comme suit :

Location de la salle polyvalente		
	Gonnehem	Extérieur
Salle week-end (du vendredi 15h au lundi 8h) sans cuisine et sans vaisselle Tarif unique annuel	270 euros	370 euros
Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h) sans cuisine, avec vaisselle et lave-vaisselle Tarif unique annuel	320 euros	420 euros
Salle week-end (du vendredi 14h30 au lundi 8h) avec cuisine et vaisselle Tarif unique annuel	420 euros	520 euros
Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation Tarif nettoyage	110 euros	110 euros

Caution (particulier et association) Location de la salle à la journée sans cuisine et sans vaisselle Location de la salle jour férié avec cuisine et vaisselle (hors week-end et en fonction du planning des associations) En cas d'annulation, dans un délai inférieur à 30 jours, la commune encaissera la moitié du montant afférent à la location. <i>Pour matériel et vaisselle cassée (se référer à la délibération 2020-22 / 2020-01-07-5^{ème})</i>	190 euros 160 euros 210 euros	190 euros 210 euros 260 euros
Location de salle pour des activités commerciales Journée ½ journée Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation Caution Nettoyage	110 euros 60 euros	190 euros 110 euros
Location de la salle à des associations extérieures pour la pratique d'activités nouvelles (une utilisation hebdomadaire)	160 euros /mois	
Location de la salle à titre exceptionnelle et de courte durée	60 euros	
Location de la salle pour les associations : gratuité pour la 1 ^{ère} location À partir de la 1 ^{ère} location, en cas d'annulation, un titre exécutoire sera émis pour la valeur du montant de la caution applicable au particulier, soit 190 euros	50 % du tarif gonnehemois pour les suivantes	
Location de la salle les P'tits Fouans		
Salle week-end (du vendredi 15h00 au lundi 8h00) Tarif unique du 1 ^{er} avril au 30 septembre Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation Tarif nettoyage Caution (particulier et association) En cas d'annulation, dans un délai inférieur à 30 jours, la commune encaissera la moitié du montant afférent à la location. <i>Pour matériel et vaisselle cassée (se référer à la délibération 2020-22 / 2020-01-07-5^{ème})</i>	Gonnehem 250 euros 110 euros 190 euros	Extérieur 300 euros 110 euros 190 euros
Autres tarifs		
Location chapiteau (montage compris) Association (gratuité 1 fois l'an, sinon) Particulier Acompte de 50 % du montant de la location à la réservation Caution	100 euros 220 euros 220 euros	
Photocopie	0,20 euros	
Droit de place occasionnel	Compétence déléguée au Maire	
Droit de place mensuel	Compétence déléguée au Maire	
Location de l'étang communal et droit de pêche	Gestion transférée à l'Association Des Pêcheurs Gonnehemois (ADPG) selon délibération du 14/12/2017	

Vu l'avis de la commission des finances du 22 mars 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** les tarifs proposés ci-dessus, **décide** de les appliquer à compter de ce jour pour les nouvelles réservations uniquement, étant entendu que les règlements signés avant le 11 avril 2024 conserveront les anciens tarifs, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 15 avril 2024

et de la publication le 15 avril 2024

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS